

Image not found or type unknown



## Retractation après signature du contrat à une v e f a

Par **gueguette4175\_old**, le **19/06/2007** à **13:54**

bonjour,

Nous avons signé en juillet 2006, un contrat préliminaire à une vente en l'état futur d'achèvement. La construction de cet appartement est une opération en accession sociale à la propriété. Nous avons donc effectuer en même temps un dépôt de garantie de 5% de la valeur du bien.

Nous n'avons toujours pas signé l'acte authentique de vente chez le Notaire.

Aujourd'hui nous ne désirons plus nous porter acquéreur et souhaitons nous rétracter et récupérer le dépôt de garantie. est-ce possible?

merci